Tableau n° 44 bis

Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Date de création : 15 Avril 1999 ; N° JORT : 34/1999 Date de la dernière mise à jour : 15 Avril 1999 ; N° JORT : 34/1999

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Urticaire de contact ayant récidivé après nouvelle exposition au risque et confirmée par un test.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation du latex naturel et des produits en renfermant notamment :
Rhinite, asthme, conjonctivite aiguë bilatérale ayant récidivé après nouvelle exposition au risque et confirmés par un test.	7 jours	Production et traitement du latex naturel.
Réactions allergiques systémiques tel que : urticaire géante, œdème de Quincke, choc anaphylactique, survenus à l'occasion d'une exposition au latex.	3 jours	Fabrication et utilisation d'objets en latex naturel.
Lésions eczématiformes ayant récidivé après nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané positif.	15 jours	